

## **Avis adopté**

Séance plénière du 9 juillet 2025

# *Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur*

## **Déclaration du groupe Familles**

Au regard de l'offre de formation de plus en plus large et d'une plus grande instabilité de l'emploi, les jeunes et leurs familles sont confrontés à de nouveaux défis au moment des choix pour les études supérieures. Il devient urgent de clarifier les règles pour les accompagner dans ce maquis, qui s'est épaissi au cours de ces dernières années notamment avec Parcoursup et avec la multiplication des offres lucratives. Le présent avis y contribue.

Le présent avis arrive à point nommé pour peser dans le projet de loi annoncé pour septembre prochain par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les objectifs convergent puisque ce dernier a précisé le 13 mai dernier « Plus l'établissement s'engagera dans l'intérêt général, plus il bénéficiera de prérogatives et de soutien de l'Etat ».

Au rang des constats, l'avis alerte à titre préventif sur la baisse des effectifs étudiants à venir du fait de la démographie et de la baisse des naissances. Pour notre groupe, cela ne devra pas signifier baisse des financements mais au contraire amélioration des conditions d'études des étudiants et de travail des personnels.

Au rang des préconisations, celles visant à la prise en compte de l'intérêt des familles et de leurs enfants sont, pour nous, une condition incontournable. Toutes les garanties pour assurer aux jeunes et à leur famille de faire le bon choix doivent être recherchées. Il en va ainsi des préconisations 5 à 8. Un point d'alerte toutefois sur la préconisation 6 et le déréférencement de certains établissements de la plateforme de Parcoursup. Il y a un réel danger pour les familles d'être capté par la stratégie de développement « hors Parcoursup » de certains établissements.

Enfin, les préconisations orientées vers un meilleur accompagnement des étudiants doivent trouver une application rapide : évaluation des politiques d'orientation, réforme des systèmes des bourses à la condition de tenir compte de la composition des familles des jeunes bénéficiaires.

**Le groupe Familles a adopté l'avis**